

## MÉMENTO ORIENTATIONS SCOLAIRES – 2023-2024

### Orientation en SEGPA (procédure CDOEA : commission d'orientation vers les Enseignements Adaptés).

Pour qui ?	Comment s'y prendre ?	Dossier
<p>- Élèves avec des difficultés importantes et durables au niveau des apprentissages, généralement après des actions de prévention et de soutien au sein de la classe (adaptations pédagogiques/ PPRE / RASED/ PAP) qui se révèlent insuffisantes</p> <p>- <b>Si l'élève a déjà une notification MDPH, c'est l'Enseignant Référent (ER) qui organise une ESS (commission CDA et non CDOEA)</b></p>	<p><b>EN CM1 : Fin mai/ début juin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>conseil de cycle :</b> Evaluation des compétences scolaires et des difficultés / inventaire des prises en charge internes et externes</li> <li>- acter les élèves qui relèveraient de la SEGPA + demande de RASED</li> <li>• <b>rencontrer et informer les parents</b> avec si besoin présence du maître E + inciter la famille à contacter la psychologue scolaire.</li> </ul> <p><b>EN CM2 : Fin septembre :</b></p> <p><b>Conseil de cycle :</b> confirmation de la proposition d'orientation avec le RASED.  <b>Rencontre avec parents :</b> proposer/expliciter l'orientation en EGPA si besoin avec maître E.            Rencontre parents/psychologue scolaire : transmission autorisation pour évaluation de l'élève.  <b>Octobre/novembre :</b> évaluation psychométrique par le psychologue scolaire.  <b>Fin novembre :</b> <b>Réunir une équipe éducative</b> : directeur, enseignant, parents, RASED, médecin scolaire et si besoin Enseignante référente et/ou Directrice de SEGPA (Mme AUGUI pour Chenôve/Marsannay, Mme GAVOILLE pour secteur Longvic).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Donner les documents à compléter par la famille (fiche renseignements/accord).</li> <li>&gt; <b>IMPORTANT : si la famille refuse l'orientation en SEGPA, il est nécessaire de faire un dossier complet et de le transmettre à l'IEN quand même. Lors de l'entrée en 6<sup>e</sup>, si les difficultés persistent, les parents auront jusqu'au 31 décembre 2024 pour revenir sur leur refus et accepter l'orientation sans que le collège ait un dossier à refaire.</b></li> </ul>	<p><b>Mi-novembre :</b> L'IEN envoie le dossier à compléter (dossier CDOEA).</p> <p><b>Pour le 16/01/24 au plus tard :</b> envoyer le dossier complet (numérique) à l'IEN et à l'Enseignante référente (attention évaluation scolaire à compléter avec observations précises et détaillées, avec maître E si besoin).</p>

## Maintiens/ Passages anticipés :

Pour qui ?	Comment s'y prendre ?	Dossier
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintien en maternelle (première demande MDPH = élèves non connus encore de l'Enseignant Référent)</b></li> <li>- Pour les élèves ayant l'âge des élèves de GS uniquement. Un maintien en maternelle ne peut pas être demandé pour les élèves d'âge de PS ou MS).</li> <li>- <b>Si l'élève est déjà connu de l'ER (par ex élève déjà accompagné par un AESH), l'ER organisera une ESS pour la demande de maintien.</b></li> </ul>	<p><b>1<sup>er</sup> trimestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conseil de cycle avec RASED :</b></li> </ul> <p>Evaluation des compétences scolaires et des difficultés / inventaire des prises en charge internes et externes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre préalable avec les parents si besoin avec psychologue scolaire</li> </ul> <p><b>Janvier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation psychométrique par le psychologue scolaire</li> <li>- <b>Réunir une équipe éducative</b> : parents, directeur, enseignant, RASED, médecin scolaire, structure de soins (par ex CAMSP, Unité de Soins des Petits Pas), pour proposition maintien en maternelle</li> <li>- <b>L'enseignant complète le Gevasco première demande avec aide du maître E si besoin</b></li> </ul>	<p><b>Pour le 20 mars 2024 dernier délai :</b></p> <p><b>Constitution d'un dossier MDPH :</b> CERFA famille, copie du livret de famille, justificatif de domicile, certificat médical, bilan psychologique, PPRE, PAP si existant, Gevasco première demande. Le dossier doit être envoyé à la MPDH normalement par les parents ou par la structure de soins.</p> <p>Si besoin, le directeur rassemble les pièces du dossier et l'envoie à l'ER qui fera suivre à la MDPH.</p> <p><b>Envoyer dans tous les cas le Gevasco première demande à l'ER.</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintien en élémentaire ou passage anticipé (maternelle ou élémentaire)</b></li> </ul>	<p><b>1<sup>er</sup> trimestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conseil de cycle avec RASED :</b></li> </ul> <p>Evaluation des compétences scolaires et des difficultés/ inventaire des prises en charge internes et externes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre préalable avec les parents si besoin avec psychologue scolaire</li> </ul> <p><b>Janvier/février :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation et/ou bilan psychologique</li> <li>- <b>Réunir une équipe éducative</b> : parents, directeur, enseignant, RASED, médecin scolaire, structure de soins, pour proposition maintien ou passage anticipé.</li> </ul>	<p><b>Pour fin mars (commission maintiens) :</b></p> <p><b>Constitution du dossier maintien pour IEN</b></p> <p>Documents envoyés par l'IEN et à compléter, y joindre tous les documents utiles type PPRE, PAP, bilan orthophonique pour que les membres de la commission maintiens puissent émettre un avis objectif.</p>

## Orientation EPA (Ecole de Plein Air):

Pour qui ?	Comment s'y prendre ?	Dossier
<p><b>Elèves présentant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des troubles des apprentissages</li><li>- des difficultés sociales</li><li>- des problèmes médicaux</li></ul>	<p><b>Mars/avril :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Conseil de cycle avec RASED :</b></li></ul> <p>Evaluation des compétences scolaires et des difficultés/ inventaire des prises en charge internes et externes.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontre préalable avec les parents si besoin avec psychologue</li><li>- Bilan psychologique</li><li>- <b>Réunir une équipe éducative :</b> parents, directeur, enseignant, RASED, médecin scolaire, structure de soins, pour proposition EPA. Inviter les parents à visiter l'EPA.</li></ul> <p>L'IEP envoie les pièces du dossier à compléter en avril généralement.</p>	<p><b>Pour mi-mai :</b></p> <p><b>Constitution du dossier par l'école</b> qui transmet directement à la directrice de l'EPA, Mme LANGUET. L'ER n'intervient pas dans la constitution et la transmission du dossier.</p>

**PREMIERE DEMANDE MDPH : demande AESH ou demande d'orientation en ULIS école ou collège (élèves non connus de l'ER).**

Pour qui ?	Comment s'y prendre ?	Dossier
<p><b>AESH (première demande)</b>            Quand les aides apportées à l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au sein de la classe, dans l'école : aménagements et adaptations pédagogiques, RASED, PPRE, PAP</li> <li>- par des soins extérieurs (CAMSP, CMPP, hôpital de jour, CMP, orthophoniste, ergothérapie...)</li> </ul> <p>se révèlent insuffisants.</p>	<p><b>À tout moment de l'année :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>en conseil de cycle</b> : évaluation des compétences scolaires/ des difficultés ; évaluation des aides mises en place et réajustement</li> </ul> <p><b>Réunir une équipe éducative</b> : enseignant, directeur, parents, psychologue scolaire, médecin scolaire, structure de soins : évaluation des besoins de l'élève/ bilan des aides mises en place, et de la pertinence d'une demande d'AESH.</p> <p><b>L'enseignant complète le Gevasco première demande avec l'aide du maître E/G si besoin.</b></p>	<p><b>De préférence avant fin mars :</b>  <b>Constitution d'un dossier MDPH</b> : CERFA famille, copie du livret de famille, justificatif de domicile, certificat médical, PPRE, PAP si existant (avec bilan orthophonique), Gevasco première demande.            Le dossier doit être envoyé à la MPDH normalement par les parents ou par la structure de soins.            Si besoin, le directeur rassemble les pièces du dossier et l'envoie à l'ER qui fera suivre à la MDPH.  <b>Envoyer dans tous les cas le Gevasco première demande à l'ER.</b></p>
<p><b>ULIS (première demande)</b>  <b>(Orientation envisagée uniquement en concertation avec le psychologue scolaire, le médecin scolaire, et l'ER).</b></p>	<p><b>1<sup>er</sup> trimestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conseil de cycle avec RASED</b> : Evaluation des compétences scolaires et des difficultés / inventaire des PEC internes et externes.</li> <li>- Rencontre préalable avec les parents obligatoire avec psychologue</li> </ul> <p><b>Janvier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation psychométrique</li> <li>- <b>Réunir une équipe éducative</b> : parents, directeur, enseignant, RASED, médecin scolaire, structure de soins, ER si nécessaire, pour proposition orientation en ULIS</li> </ul> <p><b>L'enseignant complète le Gevasco première demande avec l'aide du maître E/G si besoin.</b></p>	<p><b>Pour le 20 mars 2024 dernier délai :</b>  <b>Constitution d'un dossier MDPH</b> : CERFA famille, copie du livret de famille, justificatif de domicile, certificat médical, PPRE, PAP si existant (avec bilan orthophonique), Gevasco première demande.            Le dossier doit être envoyé à la MPDH normalement par les parents ou par la structure de soins.            Si besoin, le directeur rassemble les pièces du dossier et l'envoie à l'ER qui fera suivre à la MDPH.  <b>Envoyer dans tous les cas le Gevasco première demande à l'ER.</b></p>